

DELIBERATION N° 196-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
CROS Marlène	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	MILLOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noële	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc
BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas	

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 51
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 60

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL (55000) : AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE POUR LE BUDGET ANNEXE GESTION DU SITE DU SAUTET (55300)

Le budget annexe « Gestion site du Sautet » a été créé le 02/02/2026.

Il est en nomenclature M4 et assujetti à la TVA. Il dispose d'une autonomie financière. Il dispose donc de sa propre trésorerie.

Considérant, cette première année budgétaire sans reprise d'excédent de fonctionnement, les faibles ressources et de sa faible trésorerie disponible au compte c/515 du budget annexe « Gestion site du Sautet » ;

Considérant la saisonnalité de l'activité et le volume de factures sur la période estivale,

Considérant le délai pour percevoir la subvention de fonctionnement d'EDF,

La trésorerie du budget annexe 55300 « Gestion site du Sautet » est insuffisante pour permettre d'honorer le paiement des factures dans les délais requis.

Le plan de trésorerie est le suivant :

Budget annexe Gestion Site du Sautet 55300	Désignation	Montant besoin en trésorerie Reste à payer	Montant liée au remboursement / avance sur trésorerie
	Factures de fonctionnement période estivale 2026	10 000 €	
	Subvention EDF		10 000 €
TOTAL		10 000 €	10 000 €

Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser une avance sur trésorerie du budget principal 55000, compte 515, d'un montant maximum de 10 000 €.

Le remboursement de l'avance de trésorerie se fera sur une durée de 12 mois maximum.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **AUTORISE** l'avance de trésorerie du compte 515 – budget 55000 Budget principal vers le compte 515 – budget 55300 Budget annexe « Gestion site du Sautet » pour un montant maximum de 10 000 € HT ;
- ➔ **APPROUVE** la durée maximale de douze mois, à compter de la date d'application de la présente décision, pour le remboursement de l'avance de trésorerie sur la base des recettes ci-dessus développées dans l'état de trésorerie ;
- ➔ **AUTORISE** Madame la Présidente de mettre en œuvre cette décision et de signer tous les actes nécessaires ;
- ➔ **CHARGE** Madame la Comptable des finances publiques de la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CURT**


